

SERVICES TECHNIQUES
VB/PB/JJP/TB
DECISION N° ST23-08459



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa de ladite délibération surnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat pour la maintenance de la tribune télescopique du Centre Culturel Jacques Prévert,

**CONSIDERANT** la proposition faite par la Société HUSSON,

## **DECIDE**

## Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C2023118 « Maintenance de la tribune télescopique du Centre Culturel Jacques Prévert » est attribué à la Société HUSSON sise 1, Route de l'Europe - 68650 LAPOUTROIE.

Le contrat est conclu pour un montant de 5 016.00 € HT soit 6 019.20 € TTC par année.

La prestation commencera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans.

## Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

#### Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

# Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 23/10/2023

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE

Département Tribunes Tél: +33 (0)3 89 47 29 60 E-Mail: husson@husson.eu

Responsable régional : DAVID Thierry

Tél: 03.89.47.56.56

Fax: 03.89.47.26.03

MOBILE: 06.60.67.00.03

e-mail: TDavid@husson.eu

DU: 12/10/2023

Client: 700192

V/REF:

.....

Responsable : PINTADO

TEL: 0164675288

FAX:

PORTABLE: 0632829563

E-MAIL: batiment@mairie-villeparisis.fr

MAIRIE DE VILLEPARISIS

M. PINTADO

31, RUE DE RUZE

77270 VILLEPARISIS

France

Collectivités Chorus : merci	de nous	communi	quer l	es
éléments ci-dessous :				

- SIRET du destinataire de la facture .....
- Code service.....
- N° de marché (si marché) .....
- N° d'engagement .....

# OFFRE DE PRIX N° HIDEV23100278

DU

12/10/2023

Page 1 sur 4

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions vivement pour votre demande et vous prions de trouver ci-joint notre meilleure offre.

Référence	Désignation	Qté	U B	Prix U HT	Total Net HT
PR00024 1	LERE ANNEE	1,00	UN	5.016.00	5 016,00

<u>VISITE ANNUELLE DE MAINTENANCE TRIBUNE TELESCOPIQUE du Centre Culturel Jacques</u>

<u>Prévert - Base 2 jours à 2 monteurs</u>

Entre La Ville de VILLEPARISIS

ET

La Société HUSSON INTERNATIONAL S.A.

1, Route de l'Europe 68650 LAPOUTROIE

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## 1. PERIODICITE - DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier de l'année en cours. Il pourra être renouvelé deux fois pour une période d'un an à compter du 1er janvier de chaque année. Les reconductions sont obligatoirement expresses. Ainsi la personne responsable du contrat (Ville de VILLEPARISIS) prend par écrit la décision de reconduire ou non le contrat au plus tard deux mois avant la date d'échéance du contrat. Le titulaire du contrat (Société HUSSON INTERNATIONAL) peut refuser sa reconduction. Dans ce cas, le titulaire du contrat devra informer la personne responsable du contrat de sa décision de ne pas reconduire le contrat dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi de la demande de reconduction.

HUSSON International SA Route de l'Europe BP1 - 68650 LAPOUTROIE (France)

Tel.: +33 (0)3 89 47 56 56 - Mail: husson@husson.eu - Web: www.husson.eu

Date de télétransmission : 23/10/2023 Date de réception préfecture : 23/10/2023 Département Tribunes Tél: +33 (0)3 89 47 29 60

E-Mail: husson@husson.eu

OFFRE DE PRIX N° HIDEV23100278

12/10/2023

Référence	Désignation	Qté	U	Prix U HT		Total Net HT
the translation for the	and the second of the second o	Control for which could be	10000	Marin and Advances and a	term and the second flowers	market state of the

## 2. TRAVAUX DE MAINTENANCE

Les interventions sont réalisées par une équipe de 2 monteurs pendant une durée maximum de 2 (deux) jours et comprennent :

- Essai de fonctionnement des modules de tribunes télescopiques (ouverture fermeture mise en place et repliement des sièges).
- Réglages :
  - des butées d'appui
  - de l'horizontalité des planchers
  - de la verticalité des poteaux.
- Vérification de l'ensemble des trains de roues, réglage des patins de répartition de charge si nécessaire.
- Vérification de l'état et du fonctionnement des guidages haut et bas.
- Vérification de l'état et du fonctionnement des mécaniques de siège
- Graissage des trains roulants
- Essai après intervention en présence de l'utilisateur.

## 3. **DIAGNOSTIC**

Au cours des opérations prévues au paragraphe 2, il sera procédé à l'établissement, si nécessaire, d'une fiche de diagnostic qui listera :

- La réparation ou le remplacement de toute pièce ou organe dont la détérioration résulte d'un usage anormal, d'une malveillance ou de son usure normale.
- Les interventions à effectuer dans le cadre de réparation de structure avec estimation du temps à passer.
- Les interventions souhaitables sur les sièges (housses ressorts accoudoirs) nécessitant la fourniture de matériel.

A l'issue de notre intervention, notre chef monteur établira une fiche de diagnostic qui sera suivie si nécessaire de l'établissement d'un devis, pièces et main d'œuvr<del>q, pour une</del>

**HUSSON International SA** Route de l'Europe BP1 - 68650 LAPOUTROIE (France)

Département Tribunes Tél: +33 (0)3 89 47 29 60 E-Mail: husson@husson.eu

OFFRE DE PRIX N° HIDEV23100278

DU 12/10/2023

Page 3 sur 4

Référence	Désignation	Qté	U	Prix U HT		Total Net HT
	and the state of the state of the first of the state of t	The state of the s		destrict of the second section of the section of	All Charles and a second	PERSONAL PROPERTY OF THE PERSON OF THE PERSO

intervention complémentaire en dehors du cadre de la présente offre de prix.

## 4. EXCLUSION

Il est expressément admis que ne font pas partie des prestations dues au titre de ce contrat de maintenance :

- 4.1. La fourniture de pièces de quelque nature qu'elles soient.
- 4.2. La modification ou le remplacement d'élément y compris les sièges.

## 5. <u>PRIX</u>

L'exécution du présent contrat sera faite moyennant le paiement d'un prix global et forfaitaire après chaque intervention, le mandatement étant effectué à présentation de la facture.

Toutes les prestations éventuelles relatives aux paragraphes 3 et 4 faisant l'objet d'un devis sont réputées être exécutées et payées sur la base d'un bon de commande séparé et à nos conditions générales de vente.

## 6. ASSURANCE

La Société HUSSON INTERNATIONAL S.A. garantit à la Ville de VILLEPARISIS que, pendant la durée du présent contrat, elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou au personnel de la Ville de VILLEPARISIS du fait de l'exécution du présent contrat.

PR00024 2EME ANNEE 1,00 UN 5.016,00 5 016,00
PR00024 3EME ANNEE 1,00 UN 5.016,00 5 016,00

Prix hors fourniture éventuelle de pièces.

 Service compris d'assistance téléphonique les jours ouvrés, avec possibilité d'être mis en relation avec un technicien dans les 4 h qui suivent l'appel (de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h) service compris pendant toute la durée du contrat.

# NOTA:

HUSSON International SA
Route de l'Europe BP1 - 68650 LAPOUTROIE (France)

Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20231023-ST23\_08459-Al Date de télétransmission : 23/10/2023 Date de réception préfecture : 23/10/2023 Département Tribunes Tél: +33 (0)3 89 47 29 60 E-Mail: husson@husson.eu

OFFRE DE PRIX N° HIDEV23100278

DU 12/10/2023 Page 4 sur 4

Référence Désignation Qté Prix U HT **Total Net HT** 

- Le temps d'intervention est donné à titre indicatif (de 6 à 10 h par jour).
- En fin d'intervention la présence d'une personne responsable est nécessaire afin de signer la feuille d'intervention du chef monteur.

ATTENTION: Les tribunes devront impérativement être en configuration ouverte à l'arrivée des monteurs.

ATTENTION: Afin de s'assurer que les utilisateurs sont à jour de leur formation à l'emploi de la tribune et au cas où une mise à niveau serait nécessaire, la présence des utilisateurs est vivement recommandée au moment de l'intervention de nos monteurs.

**NOTE**: La facturation sera établie annuellement après chacune des interventions.

Conditions de paiement

Mandat administratif à 30 j

**Total H.T** 15.048,00€ TAUX T.V.A 20,00%

3.009,60€ Montant T.V.A

Total à Payer EUR 18.057,60€

Les éventuels montants en options ou variantes ne sont pas comptabilisés dans le total ci-dessus

Validité de l'offre: 10/01/2024

Restant dévoués à vos ordres auxquels nos meilleurs soins seront apportés. Nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.







Bon pour accord

, cachet et signature)

cceptation du devis, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner une copie signée.

**HUSSON International SA** 

Route de l'Europe BP1 - 68650 LAPOUTROIE (France)

+33 (0)3 89 47 56 56 - Mail : husson@husson.eu - Web : www.husson.eu

321 154 320.00014 - Code APE 2511 Z - TVA intra : FR 93321154320 - Conditions générales de vente au verso